



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTSALVY



Note d'enjeux de l'État

Juin 2016

SOMMAIRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- L'objectif de la note d'enjeux de l'État sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Montsalvy..... p.9

LES ENJEUX

1-Principe d'équilibre

- Gouvernance..... p.11
- Armature territoriale..... p.11
- Paysage..... p.12
- Patrimoine..... p.14
- Formes urbaines..... p.14
- Gestion de l'espace..... p.15

2-Principe de mixité et diversité des fonctions

- Logement – Habitat..... p.16
- Mobilité..... p.16
- Aménagement numérique..... p.17
- Economie..... p.18
- Economie résidentielle..... p.19
- Tourisme..... p.20
- Agriculture..... p.20
- Forêt..... p.21

3-Principe de respect de l'environnement

- Déchets..... p.22
- Climat..... p.23
- Energie..... p.23
- Biodiversité..... p.24
- Eau..... p.25
- Risque inondation..... p.26

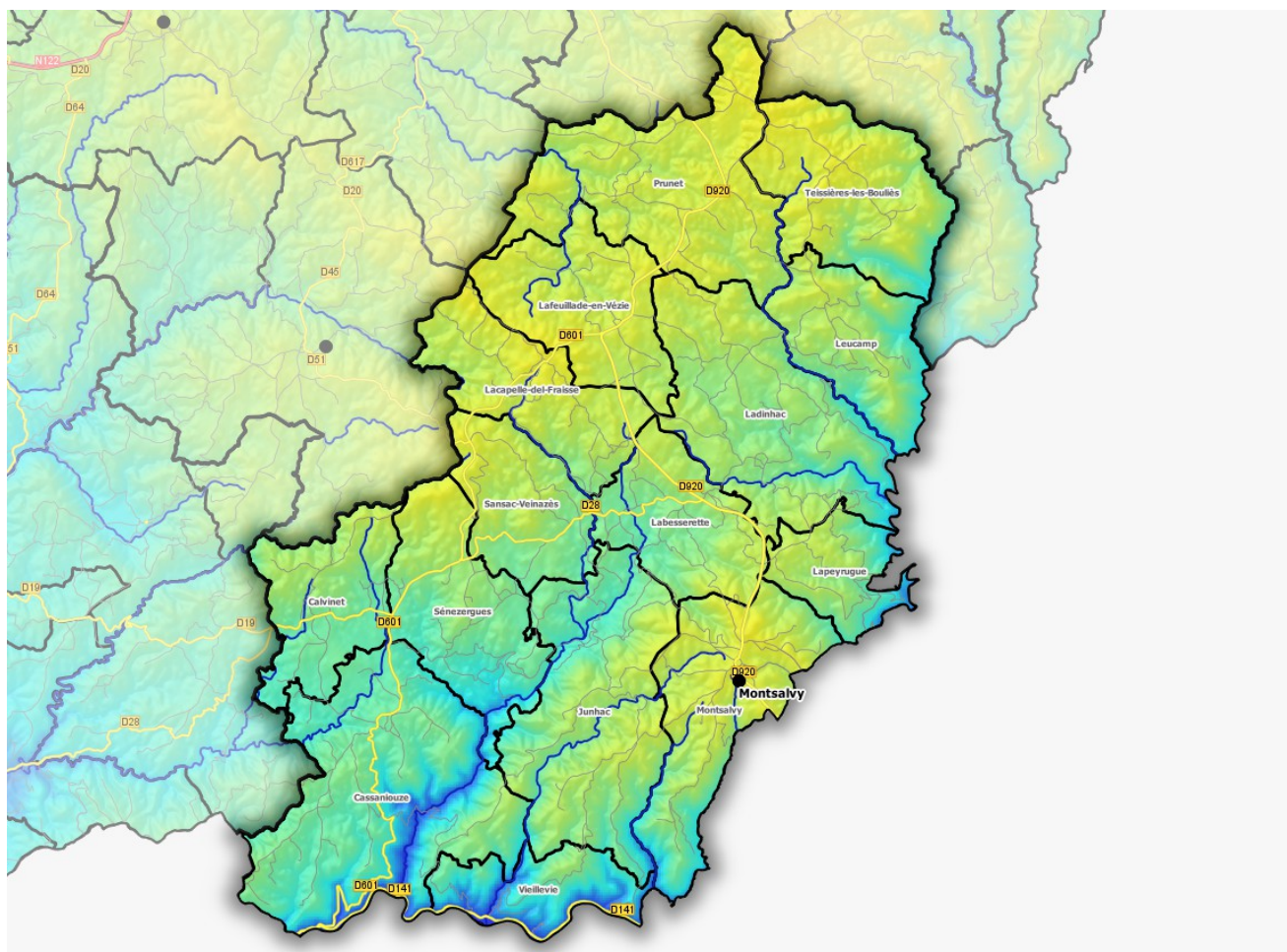
ENJEUX PRIORITAIRES DE L'ETAT

Enjeux prioritaires de l'État.....	p. 28
------------------------------------	-------

ANNEXE

➤ Acronymes.....	p. 29
➤ Contributeurs.....	p. 30

Périmètre de la communauté de communes du Pays de Montsalvy



Données : Bdparcellaire ©IGN2007
(RGE)
Support :SCAN©IGN2007
DDT15)

L'objectif de la note d'enjeux de l'État sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Montsalvy

Les articles L 132-7 et L 132-10 du code de l'urbanisme prévoient que les services de l'État soient associés à l'élaboration des PLUi. Le présent document d'association synthétise les enjeux de l'État sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Montsalvy, et constitue un premier élément de cette association qui se poursuivra au travers de réunions qui seront organisées par la communauté de communes en charge de l'élaboration de ce projet de territoire.

Ce document d'association vient compléter le Porter à Connaissance (PAC) transmis par l'État le 18/03/2016 qui a une portée réglementaire et juridique et dont le contenu est défini par le code de l'urbanisme (art. L 132-2 et R.132-1).

Ce document permet à la collectivité de préparer l'élaboration du PLUi avec une connaissance claire des enjeux qui seront portés par l'État et ses services dans le cadre de l'association, et sur lesquels l'État restera vigilant tout au long de la procédure.

Les enjeux de l'État déclinés sur ce territoire sont structurés autour des 3 grands piliers du développement durable :

1. Principe d'équilibre :

- une gouvernance adaptée
- le paysage et le patrimoine
- la maîtrise de l'étalement urbain

2. Principe de mixité et diversité des fonctions :

- le logement
- la mobilité
- les activités économiques

3. Principe du respect de l'environnement :

- les énergies renouvelables
- les déchets
- l'eau
- les espaces protégés
- les risques

Les déclinaisons ci-dessous de ces enjeux font apparaître :

- **les éléments du constat** qui permettent de caractériser les atouts et les faiblesses du territoire,
- **les orientations stratégiques portées par l'État** qui s'appuient sur **des éléments de cadrage**
- **des pistes d'actions, points de vigilance** qui correspondent à des réflexions pouvant être utiles dans l'élaboration et la rédaction du projet de PLUi.

FICHES THÉMATIQUES

Encourager les élus à développer une gouvernance au plus près des enjeux inter-communautaires

La fragilité des campagnes à faible densité, à faible revenus et dominées par une économie essentiellement présentielle et agricole est *a priori* très forte. Ces espaces requièrent une cohérence importante dans les démarches d'aménagement, que seul autorise un niveau de gouvernance plus robuste.

Le choix d'élaborer un PLU intercommunal montre la prise de conscience des élus du territoire à cette problématique d'autant plus que la législation et les réglementations étant évolutives, l'échelle intercommunale facilitera la gestion de leur territoire.

Cette démarche permettra une concertation inter-communale avec l'ensemble de la population du territoire, l'émergence d'une réflexion de « projet territorial » et la réalisation de projets partagés.

Le PLUi de la communauté de communes du Pays de Montsalvy s'inscrit dans la démarche plus large du schéma de cohérence territoriale du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (SCoT BACC) initié en juillet 2013.

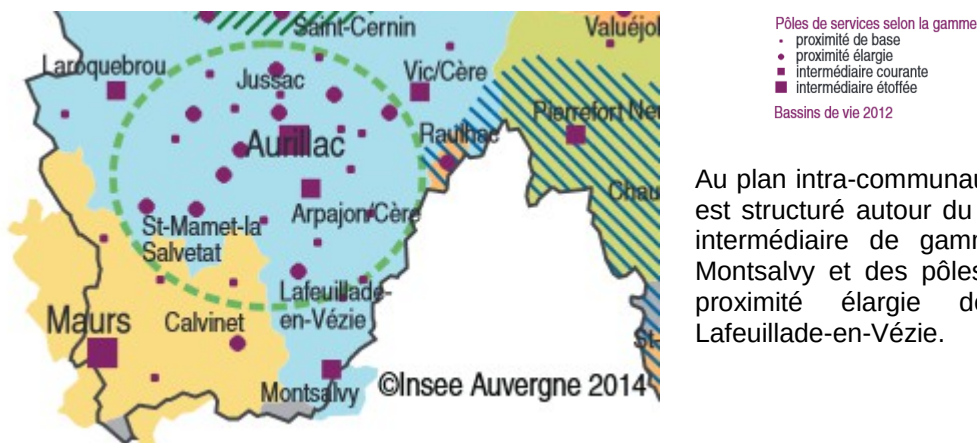
De plus, dans le cadre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, la communauté de communes du Pays de Montsalvy s'est lancée dans un processus de fusion avec les communautés de communes « Entre 2 Lacs », « Cère et Rance en Châtaigneraie » et du « Pays de Maurs ».

Consolider la structuration du territoire pour mieux le gérer

Dans le contexte actuel, le risque est grand d'une accentuation des inégalités territoriales entre les zones urbaines et les territoires périurbains ou ruraux.

L'enjeu d'un maillage équilibré du territoire, avec la présence de bourgs animés, est primordial pour le développement durable des territoires ruraux et périurbains. Il s'agit de recréer, maintenir ou développer une centralité nécessaire à ces territoires, voire de développer l'attractivité du territoire, laquelle dépend notamment de sa capacité à offrir aux populations des équipements et services.

Selon les données de l'INSEE de 2012, le périmètre intercommunal est partagé entre les bassins de vie d'Aurillac, de Maurs (Calvinet, Cassaniouze et Sénézergues) et même de Decazeville pour Vieillevie.



Au plan intra-communautaire, le territoire est structuré autour du pôle de services intermédiaire de gamme courante de Montsalvy et des pôles de services de proximité élargie de Calvinet et Lafeuillade-en-Vézie.

Enjeux en lien direct avec le PLUi:

- S'inscrire pleinement dans la démarche du SCoT BACC afin d'avoir une vision globale du grand territoire dans lequel le PLUi s'inscrit ;
- Mettre en place un processus d'évaluation des objectifs du PLUi afin de pouvoir plus facilement procéder son analyse prévue au code de l'urbanisme ;
- Consolider le rôle moteur des communes « pôles ».

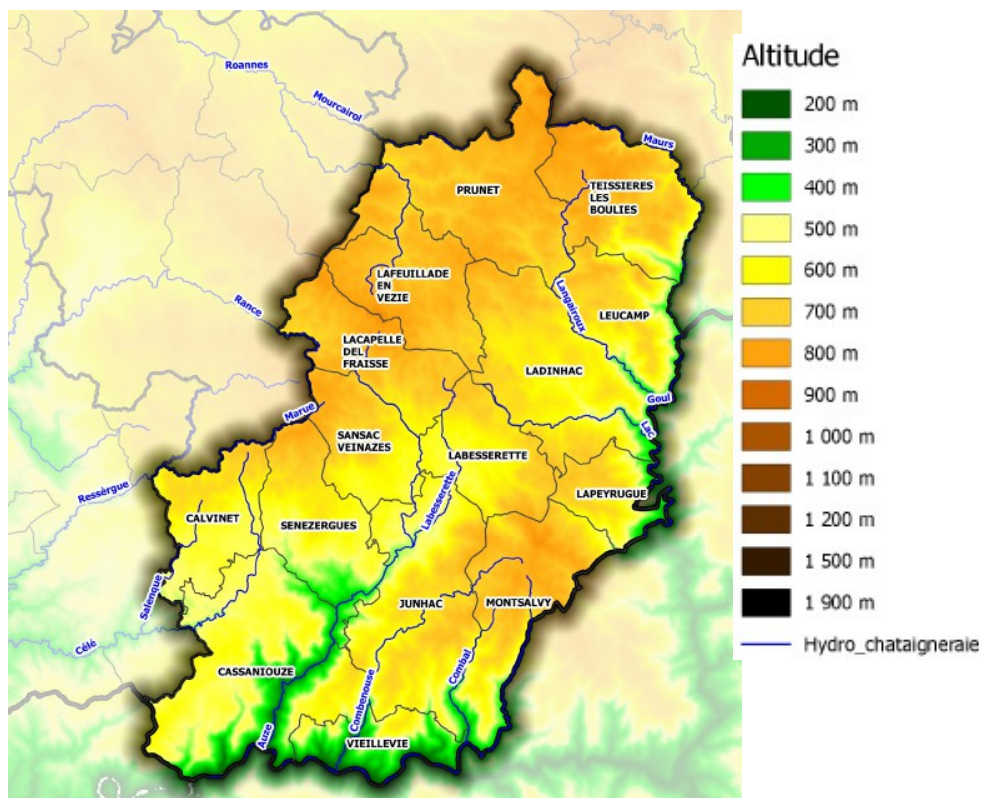
Enjeux plus globaux :

- Faire participer les élus, les acteurs du territoire et la population à toutes les étapes du projet de PLUi mais faire également des points d'étape d'avancement du SCOT, le plus en amont possible, afin de permettre à tous de le construire et de se l'approprier au mieux ;
- Afin d'éviter la multiplication des structures communales ou communautaires développant les mêmes compétences, favoriser un regroupement au sein d'une même structure intercommunale intégrée ;
- Développer une approche transversale inter-communautaire des projets, en conciliant développement économique, amélioration du bien-être, cohésion sociale, protection des ressources environnementale et changements climatiques.

Préserver le paysage et le patrimoine, un enjeu transversal et intemporel

Le paysage est le « produit » de la géographie, de l'histoire et de la culture d'un territoire donné. Le paysage n'est pas uniquement une perspective architecturale ou environnementale mais un élément du cadre de vie, qui exprime les actions de l'homme.

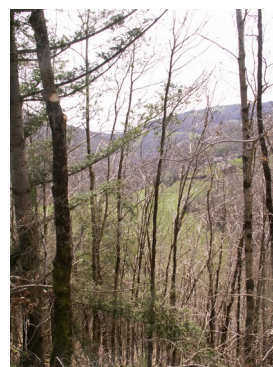
L'enjeu est donc de concilier la protection et la valorisation de ces paysages et le développement du territoire.



Le relief – formé de plateaux et de vallées – joue un rôle majeur dans la composition du pays. Schématiquement il peut être présenté de la façon suivante :

- Les plateaux ont un relief très animé tant les monts et les vaux se succèdent à rythme vif, sur lesquels se développent des pâtures très entretenues et de grandes dimensions (« campagne jardinée »). Ces vastes parcelles peuvent être enserrées par un maillage de haies étroites, souvent discontinues, ponctuées par des boisements reliquaires. Autour des bourgs, l'habitat est très diffus sur tout le territoire communal en hameaux ou fermes isolées. De ces plateaux les vues portent loin ;
- Les vallées très encaissées, difficilement accessibles, sont très peu habitées. L'eau est masquée par une végétation souvent épaisse donnant l'impression d'une nature (re)-devenue sauvage, seules les routes en fond de vallée permettent d'apercevoir le cours d'eau. Lorsque le fond de vallée s'élargit, l'activité humaine s'organise : bourg, activité touristique en lien avec l'eau ;
- Les liaisons entre les plateaux sont difficiles à cause des césures formées par les vallées profondes.

Ce patrimoine est très riche et représente une mosaïque d'entités qui sont un facteur d'attractivité touristique mais également de bien être de la population qui y réside.



Enjeux en lien direct avec le PLUi

- Préserver les grandes unités paysagères ;
- Valoriser et requalifier les entrées de ville et de centre-bourg.

Enjeux plus globaux :

- Prendre en compte prioritairement le paysage dans toutes ses dimensions, notamment en amont des projets d'urbanisme et d'aménagement ;
- Mettre en évidence et préserver le lien fort entre agriculture familiale et paysage.

Développer la qualité et la valorisation du patrimoine architectural comme une priorité pour l'attractivité du territoire

Le patrimoine rural est constitué à la fois de l'habitat et des monuments, des paysages et des productions, des savoir-faire et des pratiques, des œuvres d'art et des manifestations sociales et culturelles qui façonnent l'image des territoires.

Le territoire est riche de 6 monuments historiques inscrits, d'un monument classé et d'un site inscrit qui s'accompagnent d'un petit patrimoine vernaculaire très riche.



Enjeux en lien direct avec le PLUi

- Intégrer la démarche débutée sur la commune de Montsalvy (AVAP), et mener la réflexion sur les autres communes du territoire ;
- Utiliser les articles L 151-17 et suivants du code de l'urbanisme pour réglementer tous types de constructions, et contribuer à la qualité architecturale et paysagère de leur insertion.

Favoriser un développement urbain ouvert sur la préservation des cœurs de ville et de bourg et le bien-être des habitants.

Pour qu'un territoire se développe de manière durable, il doit s'appuyer sur des objectifs stratégiques qui traduisent un développement urbain, lequel ne compromet pas celui des autres territoires, ni le bien-être des générations futures.

La recherche de nouvelles formes urbaines pour de nouvelles urbanités (écoquartiers et opérations HQE, habitats intermédiaires et lotissements denses, etc.) peut-être une réponse à l'attractivité des villes ou bourgs-centres anciens des zones rurales.

L'urbanisation du territoire doit répondre à différents objectifs, tant en termes de préservation de l'environnement et du patrimoine bâti que de bien-être de ses habitants.



Enjeux en lien direct avec le PLUi

- Travailler sur les formes urbaines et la densité sur toutes les nouvelles urbanisations ;
- Préserver et mettre en valeur les « cônes de vue » ;
- Prévoir, dans le PLUi, des règles différentes concernant l'aspect extérieur des constructions neuves et du bâti ancien.

Enjeu plus global :

- Reconquérir les centres-bourg et mettre en place une politique de rénovation urbaine des coeurs de village.

Urbaniser durablement par une consommation raisonnée de l'espace

La disparition des terres agricoles et des espaces ruraux au profit d'une urbanisation rampante menace les écosystèmes, les espaces naturels et le potentiel de production agroalimentaire. La politique d'aménagement doit gérer les conflits d'usage des territoires et lutter contre la banalisation du territoire

Ainsi, la part de l'espace urbanisé s'établit actuellement à environ 3 % du territoire. (moyennes : départementale 2 % ; régionale 4 %).

Il convient de rappeler qu'en équivalent-surface, tous les ans, dans le Cantal, une exploitation agricole de 70 ha disparaît au profit de l'urbanisation.

Enjeux en lien direct avec le PLUi

- Développer le territoire de manière équilibrée par un maintien de la diversité des fonctions (logement, activités économiques, loisirs, espaces naturels, activités agricoles, ...) ;
- Reconvertir prioritairement les friches artisanales et commerciales ;
- Préparer la mutation des lotissements existants en raison du vieillissement de la population ;
- Eviter une urbanisation diffuse qui engendre des coûts de fonctionnement importants pour les collectivités et donc pour les habitants (réseaux, déneigement, collecte des OM...) ;
- Réutiliser le potentiel libre ou vacant des centres-ville et centres-bourg avant de créer des zones d'urbanisation nouvelles sur des sols à forte valeur agronomique .

Enjeux plus globaux :

- Diminuer l'impact économique, environnemental et social de l'étalement urbain (coût des infrastructures, des migrations pendulaires, atteinte à la biodiversité, à la régulation des crues, accroissement des émissions de CO₂, création d'inégalités territoriales dans l'accès aux services et commerces) ;
- Maintenir la capacité d'attraction touristique du territoire (qualité du cadre de vie).

Lutter contre l'habitat indigne, la précarité énergétique, favoriser l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et réhabiliter les logements vacants

Les problématiques liées au logement sont des réalités incontournables, que tous les acteurs publics doivent intégrer.

Le droit au logement conditionne l'autonomie et la citoyenneté. Il doit être garanti à toutes et tous, partout, et quelles que soient les ressources, origines et situations.

Les enjeux en faveur du logement et de la cohésion sociale sont : favoriser la rénovation des logements, faciliter l'accès au logement du plus grand nombre, et tout particulièrement des jeunes travailleurs, des saisonniers, et des étudiants, adapter les logements pour les personnes âgées et les personnes handicapées, et ce, sur tous les territoires.

Sur les 2 493 résidences principales recensées sur le territoire intercommunal, 83,5 % d'entre elles sont occupées par leur propriétaire. 37,3 % de ce parc a plus de 70 ans et 303 de ces logements, sont potentiellement indignes (données Filocom).

On dénombre sur la communauté de communes un taux de vacances de seulement 8,7 % , et près de 21 % de résidences secondaires.

Enjeux en lien direct avec le PLUi :

- Définir les objectifs et les principes de la politique de l'habitat au regard de la mixité sociale, en prenant en compte l'évolution démographique, économique et les projets d'équipement et de desserte ;
- Promouvoir l'accès social à la propriété dans l'ancien, ou en recyclage, en privilégiant les bourgs dotés de services ;
- Proposer une réponse globale aux besoins en logements : objectifs de production (qualitatif et quantitatif) et les décliner sur le territoire de la communauté de communes.

Enjeux plus globaux :

- Réfléchir aux dispositifs d'intervention sur l'habitat (OPAH...) ;
- Inciter, grâce à des outils ou des aides financières appropriées, à réhabiliter le parc de logements existants. ;
- Promouvoir la remise sur le marché de logements adaptés et accessibles pour répondre aux besoins d'une population vieillissante.

Favoriser une mobilité durable

La liberté et la facilité de déplacement des personnes et des biens sont au coeur de nos sociétés modernes. Sources de richesse et d'emplois, elles sont indissociables d'une économie ouverte, performante et compétitive.

Tout système de transport influe sur l'organisation de la production des biens et services. Néanmoins, les déplacements quotidiens sont à l'origine d'une part importante des rejets de gaz à effet de serre, en particulier de dioxyde de carbone (CO₂).

L'enjeu réside dans l'amélioration des transports, composante importante des projets de territoire, notamment pour leur attractivité.

Le territoire de la communauté de communes n'est pas desservi par une ligne ferroviaire. Il existe cependant une desserte régulière de bus du département sur le secteur (au tarif attractif de 25 Euros/mois ou 1,50€ le trajet)

Le Conseil départemental travaille sur un projet de maillage d'aire de covoiturage d'intérêt départemental. Trois aires sont identifiées sur le territoire :



En termes de mobilité professionnelle, 68,3 % des actifs de plus de 15 ans travaillent hors de la communauté de communes, et parmi eux près de 85 % se déplacent en direction de la communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac.

Enjeux en lien direct avec le PLUi

- Anticiper l'implantation des technologies numériques qui satisfont certains besoins en évitant ou en limitant les déplacements (télétravail, centre de services partagés...)
- Favoriser les transports doux (pistes cyclables, voies vertes) pour les déplacements de proximité (par exemple du lotissement au bourg centre).

Enjeux plus globaux :

- Encourager la concertation pour organiser une desserte plus efficiente sur l'ensemble du territoire intercommunal (plate-forme de covoiturage...)
- Veiller à l'accès aux services et à la mobilité pour tous et sur tout le territoire.

Développer l'aménagement numérique du territoire pour promouvoir le développement économique et soutenir une politique d'égalité et de solidarité territoriale

Permettre le développement des usages et des services liés à l'internet constitue aujourd'hui un enjeu incontournable d'aménagement des territoires, légitimant une intervention publique volontariste portée par un double objectif : promouvoir le développement économique et soutenir une politique d'égalité et de solidarité sociale des territoires

Le déploiement de réseaux à très haut débit avec la fibre optique jusqu'aux abonnés risque d'aggraver la fracture numérique des territoires ruraux en accentuant un déséquilibre technologique apparue avec le haut débit et la couverture mobile.

Enjeux en lien direct avec le PLUi

- Favoriser autant que possible l'implantation des activités ou des logements, dans des zones couvertes numériquement ou en voie de l'être ;
- Envisager un pré-équipement de chaque zone à aménager (à intégrer dans les programmes de travaux) et dans la programmation de toutes réfections de voirie importantes.

Enjeux plus globaux :

- Faire de l'équipement en infrastructures numériques un élément fort de l'attractivité du territoire.

Planifier la création de zones d'activités à l'aune des besoins et non des opportunités intercommunales

L'implantation de nouvelles activités dans un territoire rural représente un enjeu essentiel du développement économique. Toutefois, elle doit se faire dans le cadre d'une planification stratégique intégrant les aspects développement durable, économiques, sociaux, environnementaux et spatiaux du territoire.

Selon les données de l'atlas des zones d'activités du Cantal (mise à jour pour ce secteur en 2013), on recense :

-2 zones activités relativement anciennes (ZA du Coq à Montsalvy et ZA Les Camps à Lafeuillade en Vézic) sur lesquelles des opportunités foncières existent ;

- le parc d'activités du Pays de Montsalvy à Lafeuillade en Vézic sur une emprise globale de 12 ha, urbanisable par tranches.

Enjeux en lien direct avec le PLUi

- Prendre en compte la préservation de la qualité paysagère du territoire, et maîtriser les consommations d'espaces agricoles et naturels dans les études de faisabilité.

Enjeux plus globaux :

- Développer une vision globale de l'implantation des ZA à l'échelle du SCoT BACC ;
- Développer une réelle planification stratégique du développement de ces zones, rationnelle et proportionnée aux besoins du territoire.

Développer et valoriser l'économie résidentielle du territoire

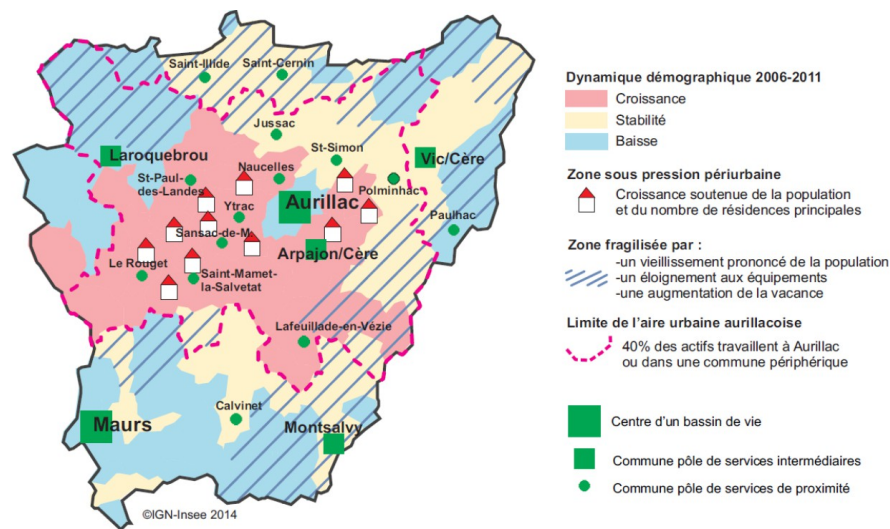
L'économie résidentielle qui regroupe l'ensemble des services à la population, des commerces, du système éducatif et de santé, des administrations publiques, constitue aujourd'hui un moteur majeur de l'activité économique des villes moyennes.

Le poids relatif de cette économie résidentielle dans l'activité des communes centres ne suffit pas à résorber les difficultés économiques, ni la fuite de la population active ou l'affaiblissement des fonctions de centralité propres aux territoires ruraux.

Au-delà de l'augmentation tendancielle de son poids relatif dans l'économie locale, l'économie résidentielle nécessite la mise en œuvre de stratégies publiques pour son développement et sa valorisation.

Concernant l'enseignement, sur les 15 communes constitutives de la communauté de communes, 3 n'ont pas d'école maternelle et primaire, et 5 font partie d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

Concernant les commerces, 9 communes n'en sont pas pourvues (hors café & hôtel-restaurant – Source : Observatoire régional du commerce Auvergne).



Source : Insee, Recensements de la population, Base permanente des équipements 2011

Le territoire de la communauté de communes est doté de 3 pôles de services (1 intermédiaire et 2 de proximité).

Enjeux en lien direct avec le PLUi

- Contribuer au maintien, voire au développement des activités économiques liées aux commerces, artisanat et services (commerce multi-services, relais poste...) ;
- Encourager l'installation d'une offre complète de services facilitateurs (services à domicile) contribuant à rendre le territoire attractif en tenant compte de la pyramide des âges.

Enjeux plus globaux :

- Maintenir et développer la production d'événements culturels (festivals...), leviers majeurs d'attractivité et de développement de l'économie résidentielle ;
- Diversifier et développer l'attractivité touristique résidentielle ;
- Réfléchir au maintien du maillage local des services du système éducatif et de santé.

Encourager un tourisme de découverte, durable et attractif

Le tourisme est aujourd'hui une activité contributrice du développement économique local. Il est toutefois, confronté au défi d'un développement durable pour lequel il doit limiter les pollutions, les déchets et les déplacements, tout en préservant les paysages, l'esprit des lieux mais aussi la qualité de l'accueil du public.

Sur le territoire on trouve la cité de caractère de Montsalvy, une base de canoë-kayak à Vieillevie, une multitude de plans d'eau permettant la baignade ou la pêche, une gastronomie riche de tradition, des festivals... Ces atouts sont à mettre en avant pour développer l'attractivité du secteur.

Enjeux en lien direct avec le PLUi

- Favoriser et développer des itinéraires touristiques de mobilité douce : les vélo-routes et les voies vertes, ... ;
- Accompagner le développement du tourisme vert par la création d'équipements touristiques et d'hébergements de tous types, respectueux de l'environnement.

Enjeux plus globaux :

- Conforter l'offre touristique et l'adapter aux évolutions de la clientèle ;
- Organiser et professionnaliser les réseaux d'acteurs locaux du tourisme ;
- Poursuivre et amplifier les dynamiques touristiques qui conduisent à favoriser l'accueil de nouveaux projets et d'investisseurs.

Encourager une agriculture durable, partie intégrante de l'identité économique du territoire

L'agriculture est une activité fondamentale à l'équilibre économique, social et environnemental des territoires ruraux.

Aujourd'hui, l'agriculture de montagne rencontre des difficultés liées à la libéralisation des marchés et à ses handicaps naturels (coûts de production supérieurs aux zones de plaine). Pour y faire face, la valorisation des produits par des démarches de productions de qualité et le développement d'une agriculture durable est une alternative.

Ce territoire compte 307 exploitations pour 413 actifs (sur les 1 100 actifs tous secteurs d'activités confondus que compte la communauté de communes). Cela représente cependant une perte de 53 % des actifs dans le secteur agricole sur une période de 27 ans. Pourtant la communauté de communes connaît une dynamique d'installation puisqu'en 2013 on compte 21 installations de jeunes agriculteurs.

La pérennité et la viabilité des exploitations passe souvent par leur confortement, voire leur agrandissement, d'autant plus que sur la Châtaigneraie la taille moyenne des exploitations n'est que de 44 ha (61 ha pour le reste du département). Une pression foncière s'exerce sur les parcelles de bonne qualité agronomique, dont le prix est relativement élevé (entre 7000 et 8000 € dans le secteur de Lafeuillade en Vézère) par rapport à l'est du département.

Enjeux en lien direct avec le PLUi

- Prévenir les conflits entre agriculture et développement urbain surtout au nord du territoire à proximité de l'aire urbaine et le long de la RD 920 ;
- Encourager la conciliation activité agricole / préservation du milieu ;
- Promouvoir la méthanisation et l'autonomie énergétique des exploitations.

Enjeux plus globaux :

- Réguler le foncier pour préserver l'activité agricole ;
- Favoriser des dynamiques collectives de démarches de valorisation (circuits courts, productions fermières, labels de qualité) ;
- Soutenir la structuration et l'organisation des filières ;

Forêt

Préserver la forêt et son potentiel économique

Les espaces forestiers présentent une grande diversité de fonctions et de valeurs qu'il convient de préserver pour les bénéfices qu'elles apportent au territoire (économique et productif, paysager, écologique, culture et identitaire). C'est ici l'enjeu principal pour la dynamique forestière du territoire.

Le massif forestier du Pays de Montsalvy couvre 44 % du territoire, occupation importante et supérieure à la moyenne départementale et nationale. Il supporte actuellement un plan de développement de massif, action de développement économique en direction de la filière de production de bois, où les feuillus sont autant ciblés que les résineux.

Les enjeux de la trame verte et bleue conduisent à préserver les ripisylves, les forêts de versants, et celles concernées par le corridor écologique à restaurer. Les forêts de versants sont naturellement protégées du défrichement par leur pente. Les ripisylves et les forêts du corridor écologique hors versants nécessitent une attention particulière.

Enjeux en lien direct avec le PLUi

- Conserver des massifs forestiers productifs ;
- Préserver l'efficacité de la trame verte forestière.

Inciter à la réduction des déchets et promouvoir une gestion locale

L'évolution des modes de consommation, de production et des habitudes alimentaires de notre société a conduit à une explosion de la quantité de déchets produits en France. Bien qu'en relative stabilité depuis 2002, la production d'ordures ménagères par habitant a doublé en 40 ans.

Le traitement des déchets contribue à lui seul à 2% des émissions de gaz à effet de serre nationales. C'est pourquoi, aujourd'hui, la gestion des déchets représente un véritable enjeu pour les territoires, tant au niveau financier qu'environnemental.

Déchets ménagers et assimilés :

- Le territoire est couvert par un Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) approuvé en mai 2007 axé sur le principe de proximité pour le traitement des déchets et le choix d'une filière de type enfouissement.
- Les collectivités du territoire sont membres du Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement (SMOCE), responsable de la gestion et du traitement des déchets ménagers et assimilés.
- Il n'existe localement aucun outil de traitement des déchets ménagers depuis l'automne 2011, date de fermeture du site de Tronquières à Aurillac.
- La production de déchets ménagers sur le territoire du SMOCE est de l'ordre de 30 000 tonnes. Elle est constante ces dernières années.
- Globalement, les ratios de production d'ordures ménagères résiduelles par habitant sont plus faibles que sur les autres secteurs du département (le tourisme moins présent en est la cause principale).
- Les déchets ménagers sont acheminés à Montech (82), à plus de 180 km de Montsalvy.
- Il existe une déchetterie à Lafeuillade en Vézère.

Déchets inertes :

- Sur l'arrondissement d'Aurillac, on retrouve 42% des installations de stockage, traitement ou transit pour les déchets du BTP du département, soit 5 unités.
- Ces installations accueillent 65% des déchets du département. La grande majorité (98 %) de ces déchets sont inertes, moins de 1 % sont dangereux. Les entreprises du territoire disent ne valoriser (ou réutiliser que seulement 5% des déchets issus de leurs chantiers ; la plus grande partie (91%) étant envoyée en Installations de Stockages de Déchets Inertes (ISDI).

Enjeux en lien direct avec le PLUi

- Travailler sur la mise en place d'outils et d'espaces spécifiques de traitement locaux ;
- Inciter les collectivités, via le SMOCE, à créer un réseau d'ISDI.

Enjeux plus globaux :

- Développer la réduction des déchets et faire évoluer la performance des collectes sélectives ;
- Développer les filières de valorisation des déchets, notamment verts, du bois et inertes ;
- Accentuer la sensibilisation sur la collecte des déchets agricoles ;
- Réfléchir à la mise en place d'une tarification incitative ;
- Faire de la gestion des déchets de chantier un lot spécifique dans les marchés publics ;
- Communiquer sur les filières d'élimination locales ;
- Encourager les entreprises à progresser dans la gestion et le recyclage des déchets inertes, leur valorisation présentant un réel intérêt économique.

S'adapter au changement climatique et atténuer les émissions de gaz à effet de serre

La lutte contre le changement climatique est un défi planétaire majeur. Il s'agit d'agir collectivement pour faire face aux effets induits autant au niveau mondial, que localement, afin d'enclencher un processus d'atténuation indispensable si on veut éviter un dérèglement complet de nos écosystèmes.

L'enjeu est double, les territoires et les activités doivent également s'adapter aux conséquences du changement climatique. En effet elles ne pourront pas être complètement évitées compte tenu de l'inertie du système climatique.

La réponse à ces défis dépasse très largement le cadre de la Châtaigneraie. L'État et la Région Auvergne Rhône Alpes ont déjà pris des engagements forts, que ce soit dans le paquet énergie-climat européen ou dans le plan national d'adaptation au changement climatique.

- Les scénarios* d'évolution du climat sur les 40 prochaines années, prévoient sur le Sud-Ouest Cantal :
 - une augmentation de 1,5°C de la température moyenne annuelle
 - une forte augmentation de nombre de jours chauds (+21 jours)
 - une augmentation de 10 % de l'évapotranspiration
 - une diminution de la pluviométrie (-7 %)
 - plus d'événements orageux (et donc moins efficaces)
 - une baisse de 20 % de débits des cours d'eau, et donc des étiages plus précoces, plus sévères et plus longs, notamment en Châtaigneraie
- Les émissions de gaz à effet de serre** (EGES) d'un Cantalien sont plus importantes que celles d'un Auvergnat ou d'un Français moyen, principalement en raison des émissions plus importantes de méthane liées à l'agriculture plus présente qu'ailleurs et en raison d'une faible densité de population.
- Le Cantal produit 15 %** des EGES d'Auvergne : la moitié est d'origine agricole.

* données météo france 2012

** source CITEPA – SRCAE Auvergne – juin 2010

Enjeux en lien direct avec le PLUi

- Maîtriser l'étalement de l'urbanisation ;
- Réduire les besoins de déplacements et améliorer les modes de déplacement par la mise en place d'un urbanisme cohérent et des réflexions sur le transport multi modal.

Maîtriser les consommations d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables

L'augmentation de l'efficacité énergétique de nos territoires constitue un enjeu majeur des prochaines décennies.

Les collectivités, à travers leurs politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, d'habitat, de transport et d'approvisionnement énergétique peuvent agir sur la maîtrise de la consommation d'énergie, les pénuries à venir, et le développement des énergies renouvelables dans un objectif de développement durable.

L'atteinte des objectifs de la loi Transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 passe par une action locale et donc par les collectivités territoriales

Sur le territoire concerné se trouvent un parc photovoltaïque d'une emprise de 10 ha qui produit 5MW à Leygues - commune de Sénégues, et une micro-centrale à Castel d'Auze - commune de Junhac. Concernant l'éolien, seule la commune de Vieillevie n'apparaît pas comme « favorable » à l'accueil de projet de ce type.

Enjeux en lien direct avec le PLUi

- Choisir des lieux d'implantation pertinents pour les éoliennes ou les champs photovoltaïques afin de protéger l'activité agricole, les paysages et le patrimoine naturel et culturel du territoire ;
- Intégrer les questions de performance énergétique des bâtiments et d'adaptation des formes urbaines ;
- Planifier une urbanisation et une organisation territoriale rapprochant habitat, emplois et services, afin de limiter les déplacements ;
- Développer des alternatives efficaces à l'automobile (transports collectifs, modes doux...) pour anticiper l'augmentation du coût de l'énergie ;
- Développer un habitat économe en énergie (HQE®, HPE...).

Enjeux plus globaux :

- Travailler très en amont et en concertation avec la population sur les projets d'énergie renouvelable, pour une meilleure acceptation par les populations (diagnostic, études paysagères, ...)
- Encourager les réflexions sur l'optimisation de l'éclairage public dans toutes les communes ;
- Valoriser les potentiels locaux (bois-énergie, méthanisation, ...).

Biodiversité

Faire de la biodiversité et des milieux naturels, un atout pour le territoire

Les activités humaines, par leurs impacts sur le cycle de l'eau et la biologie des sols, par leurs prélèvements excessifs et la modification des biotopes, appauvrissent la biodiversité à un rythme sans précédent.

Aussi, il est d'importance capitale, d'un point de vue économique et social de renforcer l'information et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire sur la prise en compte du respect et des services rendus par la biodiversité.

La communauté de communes du Pays de Montsalvy est au coeur du réservoir de biodiversité que constitue la Vallée du Lot.

La Vallée du Lot abrite la Loutre et le Chabot. L'enjeu de conservation de ces espèces est majeur : elles sont vulnérables à la qualité de l'eau (pollution chimique et organique), à la modification et (ou) dégradation de leurs habitats naturels (lit mineur, berges, ripisylves...), ainsi qu'au fractionnement de la rivière (barrages).

2 sites Natura 2000 sont identifiés pour les chauves-souris. Les principaux risques pour leur préservation concernent les possibles aménagements ou réfections des bâtiments hébergeant les colonies de reproduction et l'atteinte au réseau bocager et des lisières forestières qui correspondent à leur territoire de chasse.

Enjeux en lien direct avec le PLUi

- Préserver la trame bleue et verte ;
- Prendre en compte les corridors biologiques (haies arborées ancestrales, chemins creux, murets de pierres sèches) ;
- Maintenir le réseau des zones humides en préservant leur alimentation en eau et en les prenant en compte dans la continuité écologique.

Enjeux plus globaux :

- Maintenir et valoriser la biodiversité ordinaire et patrimoniale ;
- Surveiller les espèces invasives et veiller à mettre en place des moyens de lutte contre la prolifération (ambrosie, renouée de Chine...) ;
- Améliorer la connaissance des milieux naturels et des zones humides pour la survie des espèces.

Eau

Restaurer la qualité de l'eau, richesse du territoire, et préserver son renouvellement.

La dégradation de l'environnement, et notamment la pollution de l'eau et de l'air, outre les effets négatifs sur la faune et la flore peut avoir de sérieuses conséquences sanitaires sur les populations.

La stratégie des bassins français pour atteindre le bon état des eaux se décline dans les plans de gestion des eaux par grands bassins hydrographiques, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

L'enjeu stratégique des SDAGE est de définir les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource et les objectifs de préservation de quantité et de qualité des eaux.

Sur ce territoire, la ressource en eau potable superficielle est fragile : peu de ressources souterraines, faible débit des cours d'eau en étiage en l'absence de nappe, multiplicité de petites ressources, peu de protection par le sol, vulnérabilité aux pollutions diffuses et ponctuelles.

Une évolution socio-économique de l'agriculture est constatée, avec une baisse du nombre d'exploitations, une intensification de l'activité ; développement des grandes cultures au détriment des prairies ; développement de l'irrigation et des cultures gourmandes en eau (maïs principalement).

Cette évolution appliquée sur ce territoire risque d'augmenter les pollutions diffuses par accroissement des intrants, et de faire baisser les barrières naturelles (prairies, haies, talus).

Les objectifs de qualité de l'eau fixés par le SDAGE sont atteints pour les masses d'eau du territoire. Néanmoins, des dégradations ponctuelles peuvent exister notamment à cause des rejets d'assainissement. Il existe en effet, 20 stations d'épuration sur le territoire intercommunal dont :

- certaines ont des performances insuffisantes et portent atteinte à la qualité de l'eau,
- certaines sont anciennes (8 ont plus de 30 ans).

Par ailleurs, un captage de source a été désigné « captage conférence environnementale » dans le SDAGE Adour Garonne 2016-2021, compte tenu de la présence de résidus de produits phytosanitaires

Enjeu en lien direct avec le PLUi

- Mettre en place des dispositifs d'assainissement non collectif lorsque leurs performances environnementales sont supérieures à celles de l'assainissement collectif.

Enjeux plus globaux :

- Créer, améliorer ou maintenir la performance des infrastructures d'assainissement collectif, pour atteindre les objectifs de qualité des cours d'eau ;
- Optimiser la gestion de la ressource pour l'alimentation en eau potable (amélioration de la performance des réseaux défectueux, protection des aires d'alimentation des captages contre les résidus des produits phytosanitaires, réduction des nitrates, continuité de l'approvisionnement en eau potable en saison de sécheresse) ;
- Inciter la profession agricole pour que le développement socio-économique ne se fasse pas au détriment du potentiel environnemental du territoire ;
- Transférer au sein d'une même structure la gestion de l'assainissement et de l'eau potable afin de sécuriser l'approvisionnement, d'assurer une plus grande lisibilité des projets, de mieux planifier l'investissement et de rationaliser l'exploitation des infrastructures.

Intégrer le risque inondation dans la stratégie d'aménagement durable du territoire

La prévention contre le risque inondation est l'un des moyens de réduire la vulnérabilité des territoires, des hommes et des espèces animales et végétales face aux aléas.

La prise de conscience du risque passe par une meilleure information du grand public et de l'ensemble des acteurs locaux pour aboutir à un aménagement durable du territoire.

Le risque inondation est présent au sud du territoire de la communauté de communes pour la rivière Lot sur les communes de Vieillevie (base de canoë-kayak) et de Cassaniouze et à l'ouest pour la rivière Goul pour les communes de Leucamp, Ladinhac et Lapeyrugue.

Ces 2 rivières sont classées dans l'atlas des zones inondables du bassin du Lot mais ne font pas l'objet de Plan de Prévention du Risque inondation.

Enjeux en lien direct avec le PLUi

- Assurer la viabilité des écosystèmes établis en bordure des cours d'eau ou dans les marais, notamment sur les zones Natura 2000 ;
- Eviter la possibilité de construire en zone inondable ; à défaut, la réserver à des projets spécifiques et les soumettre à des règles strictes de prévention ;
- Maintenir la continuité de la trame bleue qui inclut la pérennité des zones humides et des espèces aquatiques.

Enjeu plus global :

- Généraliser la connaissance du comportement des rivières mais aussi de tous les ruisseaux affluents, afin de mieux gérer les zones d'étalement des crues dans les documents de planification ;

ENJEUX PRIORITAIRES DE L'ÉTAT

Principe d'équilibre

➤ Encourager une gouvernance locale adaptée aux enjeux du territoire	Gouvernance
➤ Consolider la structuration du territoire pour mieux le gérer : du pôle supérieur aux pôles intermédiaires	Armature du territoire
➤ Préserver le paysage et le patrimoine, un enjeu transversal et intemporel	Paysage Patrimoine
➤ Développer la qualité et la valorisation du patrimoine architectural comme une priorité de l'attractivité du territoire	
➤ Favoriser un développement urbain ouvert sur la préservation des coeurs de ville et de bourg pour le bien être des habitants	Formes urbaines
➤ Urbaniser durablement par une consommation raisonnée de l'espace	Gestion économe de l'espace

Principe de mixité et diversité des fonctions

➤ Lutter contre l'habitat indigne, la précarité énergétique, favoriser l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et réhabiliter les logements vacants	Logement
➤ Favoriser une mobilité durable	Mobilité
➤ Développer l'aménagement numérique des territoires pour promouvoir le développement économique et soutenir une politique d'égalité et de solidarité territoriale	Aménagement numérique
➤ Planifier la création de ZA à l'échelle des besoins et non des opportunités intercommunales	Economie
➤ Développer et valoriser l'économie résidentielle du territoire	Economie résidentielle
➤ Encourager un tourisme de découverte, durable et attractif	Tourisme
➤ Encourager une agriculture durable, partie intégrante de l'identité économique du territoire	Agriculture
➤ Préserver la forêt et son potentiel économique	Forêt

Principe de respect de l'environnement

➤ Inciter à la réduction des déchets et promouvoir une gestion locale	Déchets
➤ S'adapter au changement climatique et atténuer les émissions de gaz à effet de serre	Climat
➤ Maîtriser les consommations d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables	Energie
➤ Faire de la biodiversité et des milieux naturels, un atout pour le territoire	Biodiversité Eau
➤ Restaurer la qualité de l'eau, richesse du territoire, et préserver son renouvellement	
➤ Intégrer le risque inondation dans la stratégie d'aménagement durable du territoire	Risque inondation

SIGNIFICATION DES ACRONYMES

- PLU – plan local d'urbanisme
- SCoT – schéma de cohérence territoriale
- SDAGE – schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- SRCAE – schéma régional climat air énergie
- ZNIEFF - zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

SERVICES CONTRIBUTEURS

Cette note d'enjeux a été élaborée sur la base des contributions émanant de différents services et établissements d'État :

Chef de Projet / Rédacteur : DDT du Cantal

Services contributeurs :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- ARS - Agence régionale de Santé
- DDCSPP – Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- DDFiP – Direction départementale des finances publiques
- DDT – Direction départementale des territoires
- DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail
- DRAAF – Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- DREAL – Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DSDEN – Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale
- Préfecture
- UDAP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine